

Q. Avez-vous la lettre elle-même ?—R. Il me faudrait le constater.

Q. Veuillez y voir plus tard ?—R. Voulez-vous prendre note du numéro qui est le 365e de l'année 1882.

Par M. Geoffrion :

Q. Pouvez-vous dire au comité si les premières soumissions furent ouvertes ou non ?—R. Non, car je n'étais pas secrétaire alors, et je n'en sais rien.

Q. Avez-vous constaté si ces soumissions adressées aux commissaires du havre se trouvaient parmi les documents ou pièces que vous avez apportés ici ?—R. Les seules soumissions que j'aie vues sont celles que j'ai apportées avec moi. Je n'ai pas pu les examiner attentivement. Elles sont là, autant que je puis le savoir.

Q. Vous dites n'avoir pas vu l'autre série de soumissions ?—R. Je n'ai vu qu'une série de soumissions.

Q. Que vous avez apportées ici ?—R. Oui, mais j'ignore si c'est la première ou la seconde série.

Q. Avez-vous des entrées dans vos minutes, ou dans d'autres pièces en votre possession, qui indiqueraient où se trouvent maintenant ces soumissions ?—R. Pas que je sache.

Q. Vous n'en avez pas vues ?—R. Il n'y a rien dans les minutes, ni dans aucune des pièces que j'ai vues.

Q. Vous n'agissiez pas alors comme secrétaire-trésorier ?—R. Non.

Q. Vous n'avez rien vu dans les minutes qui vous dise où elles sont ?—R. Non, mais il est possible qu'elles s'y trouvent sans que je les aie vues. L'examen que j'ai fait a été très court.

Q. Savez-vous, ou pouvez-vous constater par les pièces en votre possession, si les commissaires du havre de Québec ont fait un nouveau contrat pour le dragage du havre dans le cours de 1887 ?—R. Oui.

SIR JOHN THOMPSON—Est-ce que le contrat est produit comme exhibit ?

(Contrat passé avec Larkin, Connolly et Cie, pour la construction du bassin de radoub de Lévis et contrat supplémentaire pour l'achèvement du bassin de radoub, produits comme Exhibit A.)

Par M. Geoffrion :

Q. Voulez-vous constater si des soumissions furent demandées pour ce contrat, en 1887 ?—R. Il ne fut pas demandé de soumissions. Je préférerais avoir le livre des minutes pour y lire l'entrée.

Q. Quelle entrée trouvez-vous dans les minutes, au sujet de ce contrat ?—R. L'entrée suivante dans les minutes du 10 mai 1887 :

“ Il fut donné lecture d'une lettre de M. Henry F. Perley, ingénieur en chef des travaux du havre de Québec, transmettant copie de la correspondance échangée entre lui et les entrepreneurs Larkin, Connolly et Cie, au sujet du dragage à faire dans le bassin à flot, dont partie devrait être faite, selon lui, dans le cours de l'été prochain, et recommandant d'accepter l'offre de MM. Larkin, Connolly et Cie, à raison de trente-cinq centins la verge, vu qu'il considère leur prix juste et raisonnable, puis conseillant de limiter à \$100,000 les dépenses de dragage pour l'année.

A la même séance, fut adoptée, la résolution suivante :

“ Résolu, Qu'il soit signé un contrat avec MM. Larkin, Connolly et Cie, conformément à leur soumission, pour creuser le bassin se rattachant aux améliorations du havre ; pourvu, premièrement, que le déblai soit déposé et nivelé sur le terrassement ou la jetée Louise, ou sur toute autre propriété des commissaires du havre, ou que ceux-ci pourraient acquérir plus tard ; secondement, que le contrat ne dépasse pas le montant des \$100,000, limite des dépenses à encourir pour les travaux, cette année ; troisièmement, qu'après la clôture de la présente saison, les commissaires du havre auront le pouvoir de résilier le dit contrat sans être sujets à des réclamations de dommages ou de compensation d'aucune sorte, le prix stipulé dans la soumission devant être de trente-cinq centins par verge cube de dragage.”